ſée, Capitaine *Loovick*, pour Hambourg; le Brigantin les *Deux Alexandre*, Capitaine *Jouvet*, de Fecamp, pour Londres.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 9 Mai 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32^{e}. *l'once* à	98#	10 ß	
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	53	17	6
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	51	17	6
Piaſtres le marc, ...	48	10	

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 21 Mars 1767.*

QUi ordonne que l'Arrêt du Conſeil du 7 Juin 1761, qui nomme le ſieur Marchal de Sainſcy, pour remplir ſeul les fonctions des offices d'Économes-ſéqueſtres, ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur; & qu'à l'avenir il fera ſeul la régie, recette & adminiſtration des fruits & revenus des bénéfices ſitués en Lorraine, & qui ſont aujourd'hui à la nomination du Roi.

DÉCLARATION DU ROI, *donnée à Marli le 17 Mars 1767.*

Portant prorogation juſqu'au dernier Septembre 1774, des quatre ſols pour liv. ſur le Tabac, établis par celle du 24 Août 1758.

CHARGE A VENDRE.

Charge de Secrétaire du Roi, Audiencier près le Parlement de Flandres, à Douay; le prix de la finance payé à l'État, eſt de 66000 #, ainſi qu'elle a été payée en 1759, mais on la vendra moyennant 60000#. L'acquéreur touchera les gages, qui ſont de 2413 # 8 ß 3 d., à commencer du premier Janvier 1767.

Il y a ſur cette charge 30000 # hypotequées, portant intérêt à 4 & demi pour cent, que l'acquéreur laiſſera ſubſiſter s'il veut.

S'adreſſer à Paris, au Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, pour avoir de plus amples informations.

LOTERIE.

Le tirage de la loterie de l'École royale Militaire s'eſt fait le 5 de Mai 1767. Les numéros ſortis de la roue de fortune ſont, 42, 47, 66, 70, 90. Le premier tirage ſe fera le 5 Juin.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^{t}. de Mai.
Deſchamps,	5^{e}.	J.	15
Streck-Caſtelle,	12^{e}.	J.	16
Carron,	16^{e}.	M.	16
De Courmont,	18^{e}.	M.	14
De la charmotte,	30^{e}.	L.	15
Drouet,	35^{e}.	L.	14
Bardin,	36^{e}.	L.	16
De Montal,	46^{e}.	L.	15
De S^{te}. Luce,	47^{e}.	L.	14
Cadeau,	57^{e}.	J.	14
Pannelier,	63^{e}.	L.	15

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai. 1767.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
Ac. des Indes. .	. . . . .	1290. 95. . .	1300 . . .
Emp. de la Com.	387	387	387 . . . .
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$. .	23 $\frac{1}{2}$	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$. .	39 $\frac{1}{2}$	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	780	780	777 $\frac{1}{2}$ 75. . .
Amortiſſement.	20 $\frac{1}{2}$ 2^{m}. . .	20 $\frac{1}{2}$ 20 . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	20	20	. . . . .
3^{e}. Loterie. .	29	. . . . .	29 . . . .
Annuités. . .	395	395	395 . . . .
Coup. d'An. .	75 . . .	75	75 . . . .
Emp. de 50 mil.	31. 31 $\frac{1}{2}$ . .	31 31 $\frac{1}{2}$ . .	. . . . .
Emp. de 30 mil..	33 $\frac{1}{2}$	33 $\frac{1}{2}$	33 $\frac{1}{2}$ 34 . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	38 $\frac{1}{2}$ 38. . . .	38 $\frac{1}{2}$ 38. 500 .	38. 38 $\frac{1}{2}$ . . .
4^{e}. L. Epoques.	. . . . .	28. 10^{e}. 33 32 $\frac{1}{2}$	28. 10^{e}. 33 . .
Nouette. . .	32. 32 $\frac{1}{2}$ 2^{m}. .	32. 32 $\frac{1}{2}$ 2^{m} .	32. 32 $\frac{1}{2}$ . .
Ac. de la caiſſe .	dupl. 60 . . .	1040. dup. 60 .	1040. dup. 60 .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 38.

De Bayonne, *le 20 Avril 1767.*

Exportation.

Du 13 au 19 Avril 1767, il eſt ſorti de ce Port 6 Navres Eſpagnols, 2 de Brême & 7 François chargés des marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Brême*, 620 tonneaux de vin; pour *Saint Ander*, 500 conques de bled d'Inde, pour *Bilbao*, 19 Barils d'eau-de-vie, 7 ſacs de plumes d'oye, 9 bariques 3 barils de goudron; pour le *Ferol*, 45 tonneaux de vin, 400 conques de bled d'Inde, 66 barils de farine, 10 balles de papier, 2 ballots 5 caiſſes de diverſes marchandiſes, 100 planches de pin, 4 traques d'avirons & 10 tonneaux de goudron; pour *Saint Sebaſtien*, 36 bariques de goudron, & 34 barils de poudre à feu; pour l'*Orient*, 32 bariques de vin & 1 boucaud de jambons; pour *Breſt*, 13 milliers de brai ſec & réſine & 4000 planches de pin; pour *Nantes*, 140 milliers de réſine & 900 planches de pin, pour *Bord.* 18 mil. de merein, 8 ballots & 259 bouteilles de vin d'Eſpagne; pour *Rochefort*, 300 barils de brai gras & goudron, 9 quintaux de jambons & 1800 planches de pin; pour *Saint Martin Iſle de Ré*, 6000 pieces de mérein, & 2300 planches de pin.

Importation.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps 6 Navires Eſpagnols, 1 Anglois, 1 de Breme & 3 François, dont 1 venoit de Breme, 1 de Newcaſtle, 1 de Dunkerque, 1 de Saint Ander, 1 de Bilbao, 1 du Ferol, 3 de Saint Sebaſtien, 1 de Breſt & 1 des Sables d'Olonne; 4 de ces Navires venoient ſur leſt en ſable & en pierre; les autres apportoient les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, 88 chaldrons de charbon de terre venant de *Newcaſtle*; 24 balles de diverſes marchandiſes & 55 razieres de charbon de terre venant de *Dunkerque*; 7 balles & 1 paquet de différentes marchandiſes venant de *Saint Ander*; 8 balles 3 futailles 3 paquets de diverſes marchandiſes & 4000 citrons venant de *Saint Sebaſtien*; 1800 cuirs verts & 4 balles de cacao venant de *Breſt*; 56 muids 11 boiſſeaux de ſel venant des *Sables d'Olonne*.

De Marseille, *le 28 Avril 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 20 au 26 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 39 Bâtimens François & 25 Etrangers. Des premiers, 3 venoient des Colonies, ſçavoir, l'*Actif* de Saint Nazaire, Capitaine *Jean-Baptiſte Aicard*; le *Hardi* de Marſeille, Capit. *Honoré Blancard*, venant tous deux du Cap; les *Deux Amis* de la Ciotat, Capitaine *Jean-Louis Abeille*, venant de la Martinique chargés de ſucre, de café, d'indigo & de cacao. Les autres venoient de Dantzick, de Lubeck, de Harlingue, de Roterdam, d'Amſterdam, d'Oſtende, de Cheſter, de Dunkerque, de Calais, de Rouen, de Nantes, de Greneſey, de Safi, d'Almazaron, d'Alger, de Smyrne, de Majorque, de Mahon, de Cartagêne, de Palamos, d'Alicante, de Livourne, d'Ancone, de Cagliari, de Gênes, d'Oneille, de Diano, de Cagne, de Catal. de S. Feliou, de S. Raphael, de Narbonne, d'Agde, de Cette, d'Aigue-mortes, de Larache & de Martigues, chargés de bled, de riz, de fromages, d'huile, de fer, de bois de campêche, de ſoude, de cuirs, de plomb, de chanvre & d'étaim.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 22 Bâtimens François & 4 Etrangers. Des premiers, le Navire la *Philis*, Capitaine *Jean-Marie le Sénéchal* de Breſt, allant à la Martinique. Les autres alloient à Martigues, à Toulon, à Menton, à Frejus, à Bandol, à la Ciotat, à Cette, à Nice, à Agde, à Oneille, à Gênes, à Cagliari, à Ancone, à Civita-Vecchia, à Barcelonne, au Levant, à Smyrne, à Saint Valery, chargés de diverſes ſortes de marchandiſes d'épicerie, de drogueries, de quincailleries, de coton & de fil.

De Nantes, *le 2 Mai 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 23 Avril au premier Mai 1767, il eſt entré dans ce Port 13 Navires François & 2

Etrangers; ſçavoir, la *Julie*, de 300 tonneaux, Capitaine *Giraud*, venant du Port au Prince; l'*Aſſomption*, de 300 tonneaux, Capitaine *Fouqueu Deſmoulins*; la *Ville de Léogane*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tronſon*, venant de Léogane, les *Deux Notons*, Capitaine *Terrien*, venant de la Martinique chargés de 1555 bariques 112 quarts de ſucre brut, terré & tête, 1 quart de ſucre en pains, 4 futailles 9 bariques 19 quarts d'indigo, 61 futailles 78 bariques 285 quarts 2 ancres 86 ſacs de café, 45 futailles 1 quart de cacaô, 244 cuirs ſecs en poil, 45 milliers 286 buches de bois de campêche, 101 balles & ballots de coton, de la gomme de Gayac, liqueurs, caret, canefice & confitures; le *Saint Pierre*, de 250 tonneaux, Capitaine *Riviere*; l'*Union*, de 100 tonneaux, Capitaine *le Gouef*; le *Theophile*, de 180 tonneaux, Capitaine *Julien Lapartien*, venant tous trois de Marſeille avec de 135 demi-caiſſes 381872 *liv.* de ſavon, de l'huile d'olive & d'autres marchandiſes, d'épicerie, de droguerie, du plomb à giboyer, du vin muſcat, du coton en laine & filé, de la morue ſeche, des pierres à faulx & de la terrerie brune; la *Concorde*, Capitaine *Guillaume Truhen*, venant de Lisbonne chargé de 36 milliers de bois rouge, 3 caiſſes d'oranges & citrons; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Laſalle*, venant de Bayonne chargé de vin, de jambons, de quincaillerie, de chocolat, de brai gras, de reſine, d'eau-de-vie d'Andaye, de bouchons de liege, de cuiſſes d'oies, de couvertures de laine, de cornes de bœuf, de plumes d'oies & de roſeaux; la *Samaritaine*, Capitaine *Durand*, venant de Dunkerque avec des dames-jeannes cliſſées, du lin crud, de l'amidon, des cloux de fer, du fil blanc, du camelot, des tambours de fer, & ferremens pour moulins à ſucre, des fuſils & des canons de fer; le *Saint Mathieu*, Capitaine *Mathieu Deſclaux*, venant de Bordeaux avec du vin, de la farine, de l'eau-de-vie & des cuiſſes d'oies; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jacques le Bars*, venant de Redon avec 31600 *liv.* de plomb en ſaumons; la *Jeanne Henri*, Capitaine *Jean Maſſon*, venant de Noirmoutier avec 267 barres de fer plat & quarré; l'*Eſpérance & la Diligence*, Capitaine *James Claney*, venant de Dublin avec du bœuf & des langues ſalés; la *Concorde*, Capitaine *Sybrand Pieters*, venant d'Amſterdam avec de la bierre, de la litarge, des pipes, du lin, du fer, des mâts & mâtéraux, de la mine de plomb & de la garence.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 7 Navires François & 5 Etrangers, ſçavoir, le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *de Surville*, allant à l'Orient; le *Saint François*, Capitaine *Monnier*, allant en Guinée; le *Fidele*, Capitaine *Guichet*; le *Duc de Bourbon*, Capitaine *Baudry*, allant tous deux au Port au Prince; le *Dauphin*, Cap. *Nic. le Comte*, allant à Codebec & à Rouen avec de l'ocre & des ardoiſes; le *Prudent*, Capitaine *Pierre Pelletier*, allant à Londres avec de l'Orge; le *Goelan de la Mer*, Capitaine *Leender Johannes*, allant à Amſterdam; l'*Hippenhove*, Capitaine *Lieven Adrians*, allant à Hambourg; la *Demoiſelle Jeannette*, Capitaine *Frans Reyn Gras*; la *Demoiſelle Charlotte de Theodozia*, Capitaine *Hendrick Reinhaudt*, allant tous deux à Dantzick; & la *Bonne Eſpérance*, Capitaine *Oge Jans Kniper*, allant à Lubec chargés d'indigo, de ſucre brut & terré, de ſyrop, de vin Nantois & d'Amont, de vinaigre & de peaux de renards.

Du Havre, *le 6 Mai 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du premier au 4 Mai 1767, il eſt entré dans ce Port 5 Bâtimens François & Etrangers; ſçavoir, le Brigantin Anglois la *Betſy*, Capitaine *Guillaume Rowe*, venant de Falmouth chargé d'étain; le Senau Anglois le *Thomas l'Anne*, Capitaine *Littlefer*, venant de Neuwcaſtle avec du charbon de terre; le *Saint Jean*, Capitaine *Nils Bagge*, venant de Stromſtadt chargé d'un grenier de planches & de 130 barils de goudron; les *Trois Freres*, Capitaine *Jorgenſon*, venant de Dannemark chargé de planches; le *Marin*, Capitaine *Acher* du Havre, venant de la Martinique après 70 jours de traverſée, chargé de ſucre, de café, de coton & autres marchandiſes.

Les Navires l'*Union*, Capitaine *Chevreuil*; & le *Saint Pierre*, Capitaine *Rozette*, chargés de farine pour Londres, & partis de ce Port les 25 & 26 Avril, ſont entrés de relâche au Havre à cauſe des vents contraires.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port du premier au 3 Mai 4 Bâtimens François & Etrangers; ſçavoir, le *Thélémaque*, Capitaine *Saffray*, allant au Cap chargé de tuiles, de carreaux, de bœuf ſalé, de farines, de vin, d'huile, de cire en pains & en cierge, de ferremens de toute eſpèce, de verres, de toile, de ſiamoiſe, de ſouliers, de chapeaux, d'habits de ſoie, d'étofes d'or & d'argent, & d'autres merceries & quincailleries; le *Neptune*, Capitaine *Mouton*, venant de Lisbonne & allant à Rouen; le *Jeune Nicolas*, Capitaine *J. Rozé* de Saint Brieux, allant à la Rochelle ſur leſt; la *Judith Chriſtine*, Capitaine *Pitter Schneider*, allant à Bergue en Norwege ſur leſt, & avec quelques marmites de fer & des ballots de mercerie mêlée.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 12 Mai.

AGRICULTURE.

SUITE *de la réponſe de M. Sarcey de Sutieres à M. Leroi.*

Pour ſatisfaire à la demande de M. Leroi, je donnerai inceſſamment, comme je l'ai déjà promis, la deſcription avec la gravure de la charue de Brie dont je me ſers pour tous les labours *dans toutes ſortes de naturer de terre* ; je puis aſſurer d'avance que ſans avoir beſoin de toutes celles que l'on nous a annoncées & qu'on nous annoncera, je ferai avec la mienne cultiver & défricher très-facilement *tous les différens ſols* ; ma terre ſera très-bien labourée, & le Laboureur la placera à ſon gré pour en former des planches *plus ou moins bombées*, *plus ou mois larges*, (a) ce qui eſt abſolument néceſſaire pour l'augmentation & la conſervation de toutes les récoltes de grains ; ce qu'il n'eſt pas poſſible d'exécuter avec tant de préciſion ni auſſi facilement avec d'autres charrues. En vain voudra-t-on ſoutenir que les labours à petites raies ne preſſent & ne ſerrent pas trop la terre : toutes les terres fortes, caſſes, glutineuſes, glaiſeuſes, ne peuvent être abſolument labourées à petites raies ſans être forcées ; les terres latteuſes à blanc limon, ne ſçauroient être retournées & renverſées ſi bien ; il n'y auroit donc que les terres franches, meubles, veules & légeres, à qui les petites raies ne nuiroient pas autant ; mais je prouverai que ma façon de les faire labourer comme les autres eſt moins diſpendieuſe & meilleure. Je dirai ailleurs ce qu'il faut faire pour leur donner du corps & pour en détruire les mauvaiſes productions auxquelles ces ſortes de natures de terre ſont plus ſujettes que les autres.

Je ne puis comprendre pourquoi M. Leroi s'éleve ſi fort contre moi par rapport aux prairies artificielles. S'il connoiſſoit bien nos terres, il verroit qu'il n'y en a pas de moins propres aux luſernes & aux trefles ; s'il avoit bien examiné le ſainfoin que M. Deſpommiers, ce ſçavant Agriculteur, a fait faire à Montigny, il jugeroit bientôt qu'il a échoué dans ſon entrepriſe, & qu'il échouera toujours quand il voudra nous annoncer de ſemblables procédés. C'eſt dans ce cas que la culture doit être déterminée par la *localité*, ſoit par la nature de la terre, ſoit par celle du climat. Tout le monde ſçait que la luſerne de Provence & des cantons voiſins, eſt non-ſeulement ſupérieure par les fourrages & les pâturages qu'elle procure, mais encore par ſa graine. Perſonne n'ignore que le climat & le ſol de la Flandre, celui de pluſieurs cantons de Normandie & de Bretagne, ſont propres pour le trefle. Il eſt aiſé de s'en convaincre, en confrontant les trefles & les luſernes de ma Province & des environs, avec ceux des pays que je viens de nommer, & dans leſquels ces plantes donnent des productions excellentes. La raiſon de cette différence provient de celle du climat, & du ſol. Il ſort de nos terres de

(a) *Je le répete : il faut toujours avoir égard à la nature & à la qualité du ſol.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Brie & des environs, des exhalaiſons impures qui gâtent ſouvent nos bleds, & leurs cauſent diverſes maladies ; les quatre labours donnés en temps & ſaiſon, ne les en garentiſſent pas. (*b*) Les mauvaiſes exhalaiſons font une plus grande impreſſion ſur les trefles & les luſernes, plantes beaucoup plus foibles que le bled. La raiſon en eſt bien naturelle. La terre eſt beaucoup plus couverte par ces plantes que par le bled, en conſéquence les vapeurs qui ne peuvent pas s'exhaler ſi facilement & ſe perdre dans l'air, s'attachent & s'incorporent dans ces eſpeces de fourages, & par une même conſéquence, ils deviennent une nourriture dangereuſe pour les beſtiaux.

Il n'en eſt pas de même dans les pays dont les terres n'exhalent aucune mauvaiſe vapeur. Il ne faut, pour s'en convaincre, qu'examiner ce qui ſe paſſe pour les différentes productions en Languedoc, en Provence & dans les cantons qui les avoiſinent ; jamais de bruine dans leurs bleds, jamais de rouille & venin ſur leurs prairies artificielles. Cela vient de ce que le ſol & le climat ſont meilleurs & plus ſains que les nôtres, & que chaque production eſt analogue aux différens ſols & climats ; par exemple, en Normandie, tel herbage eſt bon pour former des engrais ; dans d'autres ces mêmes productions ne ſont convenables que pour le laitage, beurre & fromage ; dans d'autres ils ſont propres à faire des foins ; enfin chaque nature de ſol dans le même climat a ſouvent des productions différentes, & cela doit être ainſi. La différence du climat & du ſol pour les différens herbages & trefles en Normandie, n'a rien qui reſſemble au climat & au ſol de ma Province, de celle de Bourgogne, de Brie & de bien d'autres Provinces. En Normandie les différens beſtiaux, poulins & chevaux, couchent & reſtent les trois quarts de l'année dans les prairies & herbages, ſans y riſquer aucune maladie ordinaire. Dans les nôtres & celles des Provinces ci-deſſus, ſi l'on envoyoit ſeulement ces beſtiaux un peu matin dans nos prairies, ils en reviendroient bientôt enflés, ou avec quelqu'autres maladies. (*c*) M. Leroi, ainſi que M. Deſpommiers, ne ſe trompent pas quand ils diſent que les prairies artificielles viennent dans nos cantons ; mais ils pourroient ſe tromper s'ils diſoient qu'elles y font de belles & utiles productions ; je ſuis en état de démontrer & de prouver que leurs productions dans nos cantons ſont très-mauvaiſes & dangereuſes ; à l'égard de leur inutilité pour rendre les terres plus fécondes, je n'aurai pas de peine à la démontrer ; perſonne n'ignore que pour la bonne production de la luſerne & du trefle, il faut un bon fond de terre, ſans quoi ces ſortes de prairies artificielles viennent mal & périſſent preſque auſſi-tôt ; alors dépenſe inutile à tous égards, parce que ces ſortes de ſols étant bien labourés, fumés, comme je l'ai indiqué, non-ſeulement ils rapporteront du beau bled, mais encore ils procureront des fourages beaucoup meilleurs & plus ſains que toutes les prairies artificielles ; les Cultivateurs de ma Province & de bien d'autres cantons ſeront très-ſurement plus aiſés, lorſqu'ils voudront ſuivre ce que je pratique conſtamment & avec beaucoup de ſuccès depuis 1759, tant dans les terres de Bellefontaine, de Noiſi, que dans la Métairie de Champmerle, dans leſquelles je n'ai jamais eu un arpent de prairie artificielle, n'en ayant point eu beſoin pour rendre mes terres plus fécondes, puiſque les mêmes natures de terres propres à être enſemencées en luſerne & trefles, ſe ſont très-ſouvent trouvées de nature à y former l'engrais avec la charrue, d'ailleurs, je ſuis en état de démontrer &

(b) *Si les terres bien labourées ſont encore ſuſceptibles de pouſſer de mauvaiſes vapeurs, que ne doit on pas craindre de celles qui ne le ſont plus, lorſqu'elles ſont miſes en prairies artificielles.*

(c) *Je prouverai & démontrerai dans quelque temps combien ſont funeſtes & pernicieuſes les prairies artificielles dans nos cantons ; je ferai voir combien elles préjudicient aux prairies naturelles qui ſont abandonnées, délaiſſées & tellement négligées, que leurs fourages & pâturages détruiſent les beſtiaux, & leurs ſols même cauſent des maladies aux Habitans qui les avoiſinent, tant il y a d'eaux croupies qui exhalent dans certaines ſaiſons des vapeurs mal ſaines & qui en infectent juſqu'à l'air que l'on reſpire.*

prouver que je n'ai beſoin d'aucun artifice pour procurer à toutes mes terres à enſemencer en bled, les fumiers & les engrais néceſſaires & convenables à chaque nature de ſol; je ſuis même en état de prouver que je m'en procure plus qu'il ne m'en faut ſans en acheter aucuns, & que tous Cultivateurs, Fermiers & Laboureurs qui ſuivront mes principes & ma méthode de fertiliſer *toutes les natures de terres*, peuvent faire comme moi; il réſulte de tout ce que je viens de dire, que pour avoir de bonnes & abondantes récoltes de toutes ſortes de grains *dans toutes ſortes de natures de terre*, il n'eſt beſoin ni de prairies artificielles, ni de fumiers & autres engrais factices, fait à grand frais, comme nous l'ont indiqué pluſieurs Auteurs.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Avril 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.		VALENCIENNES.		MOULINS.		PERPIGNAN.	
Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Aire.	17 15	Aveſnes.	17 5	Aubuſſon.	21 10	Foix.	26 3 1
Arras.	16 15 3	Bavey.	16 8 1	Château-Chi.	21 14		
Bailleul.	22 8 6			Decize.	19 17 4		
Bapaume.	16 1 9	Cambray.	15 16	Evaux.	21 4 6	Montlouis.	16 8 10
Bergues.	22 14 3	Condé.	16 18	Gannat.	21 6 8		
Bethune.	21 7 1	Givet.	15 14 2	Gueret.	25* 10		
Caſſel.	21 12	Landrecy.	15 4 2	Montluçon.	18 16	Pamiers.	23* 7 8
Douay.	17 5 8	Mariembourg.	17* 8	Montmarault.	18*		
Dunkerque.	26*	Maubeuge.	13 15 3	Moulins.	21		
Gravelines.	21 9 2	Philippeville.	16 16	Nevers.	20	Perpignan	30* 13 3
Heſdin.	16 16	Queſnoy.	13* 4 10	S. Pierre le M.	20 14		
Lille.	18 9 2	St. Amand.	16 2 8	St. Pourçain.	21 12	Prades.	27 12 2
S. Omer.	21 1 10	Valenciennes.	15 15				
S. Pol.	11* 14						
S. Venant.	28 8						
Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.	
From. le ſep.	19 19 11	From. le ſep.	15 17 3	From. le ſep.	20 18 8	From. le ſep.	24 17
Pain la liv.	2 10	Pain la liv.	2 2	Pain la liv.	2 9	Pain la liv.	3
Avoine le ſ.	5 15 3	Avoine le ſ.	5 2	Avoine le ſ.	5 1 4	Avoine le ſ.	10 5
Foin le q.	1 11 6	Foin le q.	1 6 5	Foin le q.	1 11 4	Foin le q.	1 15 7
Paille le q.	1 1 6	Paille le q.	15 3	Paille le q.	13 2	Paille le q.	15 9

Avis donné au public par M. Larché. (a)

J'ai déjà fait connoître par un avis quel a été le fruit de mes recherches depuis 10 ans, pour la conſervation des chevaux. De tous ceux qu'on fait tuer, il y en a plus des deux tiers qu'on fait mourir pour cauſe de *morve*, maladie, qui, quoique curable, a été regardée de tout temps comme incu-

(a) *Sa demeure eſt à la Villette, près de Paris, où il a établi un Hôpital vétérinaire.*

rable. Tous ceux qui l'ont traitée n'ont eu aucun ſuccès, parce qu'ils n'avoient pu en découvrir la cauſe. S'ils euſſent eu de la perſévérence, du zele & de l'émulation, & qu'ils euſſent tout ſacrifié, leurs travaux n'auroient pas été infructueux.

Les dépenſes exceſſives que j'ai faites depuis nomb. d'années, juſqu'à ſacrifier non-ſeulem^t mon patrimoine, mais le fruit même de mes travaux, en traitant à mes frais & dépens quantité de chevaux morveux, pour découvrir la vraie cauſe de cette formidable maladie, & la gueriſon (à quoi je ſuis parvenu) m'ont fait, il eſt vrai, eſſuyer les plus grands revers de la fortune, mais je me trouve récompenſé par la gloire que j'ai d'être utile à la ſociété, en conſervant un animal qui nous eſt néceſſaire à tant d'égards.

La morve eſt curable dans tous les temps où il n'y a point de complication de maladie : ce n'eſt point une aſſertion dictée par l'envie de ſurprendre la confiance du public, elle eſt fondé ſur la vérité & l'expérience. Qu'un cheval ſoit chancré, glandé, que ce qu'il jette par les nazeaux ſoit jaunâtre, verdâtre, ſanguinolent, enfin, qu'il ait tout les ſymptomes qui caractériſent la morve la plus formidable, je ſoutiens qu'il peut être gueri, ſur-tout s'il eſt en embonpoint, s'il boit & mange bien, s'il a l'œil bon & le poil luiſant. Il ſeroit abſurde de prétendre que la morve eſt incurable, par la raiſon ſeule qu'elle n'a pu être guerie juſqu'à préſent ; ainſi avant que de porter aucun jugement ſur ce que j'avance, je demande qu'on examine les cures que j'ai faites, & qu'on me mette dans le cas d'en faire de nouvelles.

La plus grande épreuve que je puiſſe donner que la morve eſt curable dans tous les temps où il n'y a pas de complication de maladie, eſt qu'on n'a qu'à tuer mille chevaux morveux les plus invétérés, ſans cette complication de maladie, il ne s'en trouvera pas un qui n'ait été curable. On en voit journellement la triſte expérience.

La gueriſon de la morve lorſqu'il n'y a point de maladie compliquée, n'a point borné mes recherches & mon travail, j'ai voulu joindre à la gueriſon des maladies internes des chevaux, celle de deux maladies accidentelles & externes.

La premiere eſt celle des entorſes, celle même du boulet avec traînement de ſabot. La ſeconde, eſt celle des écarts.

Il n'y a perſonne qui ne convienne que les écarts & entorſes exigent un très-long traitement, qu'ordinairement un cheval eſt ſur la litiere deux & trois mois, & quelquefois plus de temps, & que la ſuite de ces accidens le rend le plus ſouvent hors d'état de ſervir.

Avec le même remede dont j'ai fait uſage en 1764, ſur une fille paralitique depuis un an du bras gauche, ſans ſentiment ni mouvement, & dont la gueriſon radicale qui en a été faite en 21 jours, & *gratis*, a été conſtatée par acte paſſé chez M. le Jay, Notaire, au coin de la rue Thevenot, à Paris ; avec le même remede, dis-je, je rétablis en 10 ou 12 jours un cheval qui a un écart, & toutes entorſes en 5 à 6, mais il faut avoir l'attention d'y porter remede dès l'inſtant qu'on s'apperçoit de l'accident, & ne pas attendre 3 & 4 jours avant que d'y remédier.

Si j'en impoſe, je conſens à la privation du brevet dont Sa Majeſté m'a honoré, ſi je n'étois ſûr de mon remede par des expériences réitérées & faites devant témoins, je n'aurois certainement pas la hardieſſe de m'expoſer à perdre un brevet que je n'ai mérité que par mes travaux, mes recherches & mes expériences. Il ſeroit trop long de rapporter les certificats de toutes les perſonnes dont j'ai gueri les chevaux ; je me contenterai d'en nommer quelques-unes.

MM. *Vivier*, les Marquis d'*Hallot*, le Vicomte *de Rochechouart*, *Jardé*, *Martel*, *Bouvet*, *Vallier*, *Pellot*, *Chauvelin*, *Bongars*, *le* Comte *de Bellefond*, *l'Abbé Dubourg*, *de Gayonnet*, *Lamarre*, *Thierry*, *Meſſier*, *Gachon*, *Gourgue de Pomereu*, *Elie*, *Loutreſeau*, &c.

NOTA. *Nous donnerons dans l'ordinaire ſuivant la maniere de traiter les chevaux morveux, par M. Larché.*

EXTRAIT

D'une letre de M. Sartre, Membre de la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, au Bureau d'Angers, à Madame...

MADAME,

J'avois fixé au lendemain des fêtes de

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 19 Mai.

AGRICULTURE.

De Roseau,

Dans la Dominique, le 3 Janvier 1767.

Nous avons actuellement sur la côte de cette Isle onze Vaisseaux employés à la pêche de la baleine, appartenant à la nouvelle Angleterre.

Le 30 du mois dernier un de ces Vaisseaux avoit fait 100 barils d'huile, un autre 30, & un troisiéme 25. Il y a toute apparence que le succès de cette pêche sera très-grand cette année.

De S. Christophe, *le 2 Février 1767.*

La récolte du sucre dans cette Isle, ainsi qu'à Antigoa, à Nevis, à Montferrat, est aussi belle que nous pouvons le desirer, & excédera s'il est possible celle de l'année derniere; on commence déjà ici à embarquer de nouveaux sucres, mais le coton a beaucoup souffert des pluies continuelles, & le prix de cette denrée haussera nécessairement.

De Londres.

M. John Wright, Banquier dans Lombard-Strets, a planté 46000 sapin en 1766, sur la terre de Norfolk; la Société des Arts & des Sciences lui a adjugé en conséquence la médaille d'or qui se donne annuellement.

Une des raisons que l'on a données du haut prix des grains, est que nous eumes en 1765 une récolte abondante, mais qu'une grande partie de ce grain fut exportée pour la Hollande & d'autres pays étrangers, dans la vue de se procurer la gratification, & on prétend qu'aujourd'hui nous payons ce même grain quatre pour cent plus cher que nous ne l'avons vendu.

Nous apprenons par un Particulier qui est arrivé vers la fin d'Avril à Londres du Comté de Glocester, que les principaux Habitans de plusieurs Villes de cette fertile Province, font usage du pain d'orge, quoiqu'on ait supputé que plusieurs Fermiers & Monopoleurs ont assez de froment pour fournir aux besoins d'un nombre d'Habitans quatre fois plus considérable jusqu'après la récolte.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 30 Avril 1767.

Observations

Sur les dangereux effets de la résolution prise par le Parlement, d'abandonner la pêche de Groenland pour favoriser celle qui se fait par les Américains dans le Golfe S. Laurent.

De Newcastle, *le 24 Avril.*

Nous venons d'apprendre que le Parlement refuse de renouveller la récompense attachée à la pêche dans le Groenland, dont

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

le terme expire cette année. Cette branche de commerce ſi avantageuſe pour le Royaume va donc recevoir ſon coup de grace. Que deviendront tous les uſtenſiles propres à cette pêche, & qui ont coûté infiniment d'argent ? Nous ſerons donc réduits à les rendre à nos bons amis les Hollandois, & déſormais obligés de tirer d'eux, & au prix qu'ils voudront, l'huile & les côtes de baleine, ſur-tout quand cette pêche manquera en Amérique. Ces bons alliés doivent certainement faire des remerciemens publics & des proteſtations de la plus grande reconnoiſſance aux Auteurs d'un tel projet, qui, par ce moyen les auront délivrés des rivaux les plus formidables qu'ils euſſent dans cette pêche.

Quelques perſonnes prétendent (je ne ſçais ſur quel fondement) que c'eſt un ſacrifice que l'on veut faire en faveur des Américains ; mais il n'eſt certainement pas juſte que les Habitans, les fideles Habitans de la Grande Bretagne qui ſupportent ſi patiemment le peſant fardeau des impôts, ſoient découragés & opprimés pour favoriſer des gens qui ont refuſé d'une maniere ſi indécente de ſupporter une légere partie des charges de la Nation.

La récompenſe qui nous étoit accordée, n'étoit point une perte pour l'État, au lieu qu'il en éprouvera une réelle, lorſqu'il manquera de l'huile & des côtes de baleine que cette pêche lui fourniſſoit. Mais il la ſentira encore plus vivement par la diminution de ſes matelots, dont cette pêche étoit une abondante pépiniere, & qui les rendoit robuſtes & courageux.

Nous devons cependant eſpérer que l'on fera quelqu'attention à cet objet, & qu'on ne ſouffrira pas qu'une ſi belle branche de commerce & de navigation qui eſt actuellement dans l'état le plus avantageux, ſoit entiérement abandonnée & détruite.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Suite de la maniere de traiter les chevaux morveux, par M. Larché.

SECOND TRAITEMENT.

On donnera au cheval pendant 16 jours, ſoir & matin dans du ſon frié, une boule pilée; le 17^e. jour on le laiſſera repoſer, & le 18^e. on le purgera comme il eſt dit dans le premier traitement.

On continuera les breuvages d'écorce d'aulne, & on les diſcontinuera dès que le cheval ne jettera plus.

On n'oubliera pas de lui ſeringuer dans les nazeaux, & de lui laver la bouche avec ail, comme il a été dit ci-devant.

Pendant le premier & le ſecond traitement, on le promenera & on le fera troter tous les deux à trois jours en main, la tête baſſe, & on le fera manger de même.

Pour nourriture on lui donnera, outre le ſon avec les boules, un quart de ſon trois fois par jour, après avoir mangé ſa paille ou ſon foin.

Le matin & le ſoir on lui donnera de la paille, & à midi une demi-botte de foin, & on le fera boire à l'eau blanchie avec trois bonnes poignées de farine d'orge.

On le remettra à l'avoine après les deux traitemens finis, on l'exercera modérément pour le mettre en haleine, & pendant un mois on lui donnera tous les jours à midi dans du ſon une once de foie d'antimoine & autant de fleur de ſouffre, après quoi on le préparera pendant trois jours, en ne lui donnant que du ſon & de la paille, à prendre; le 4^e. la même purgation mentionnée dans le premier traitement.

Nota. Toutes les fauſſes gourmes, reſtes de gourmes, morfondure avec battement de flanc, & fievre, courte haleine, courbature, ſe traitent de même que la morve, & le plus ſouvent les remedes du premier traitement ſuffiſent pour les guérir.

Avec les mêmes remedes j'ai guéri un cheval farſineux à M. Bongars, Intendant de la Marine ; j'en ai ſon certificat.

Traitement des écarts & entorſes.

Celui des écarts eſt de 36 #.

Celui des entorſes de 24.

Il ſera libre de ne prendre que la moitié du remede, & de ne prendre l'autre moitié que lorſqu'on aura vu l'efficacité de la premiere.

Il faut bien en frotter toute la partie affligée deux fois par jour, après l'avoir bien échauffée avec la main.

On aura attention avant toutes choſes de

le saigner, & on lui donnera pendant 15 jours, à midi, dans du son, une once de foie d'antimoine.

Observation.

Les boules mentionnées dans le traitement de la morve, sont les mêmes dont j'ai annoncé il y a quatre ans l'efficacité, qui depuis en a été constatée par nombre de certificats; l'augmentation que j'y ai faite depuis peu, leur a produite une autre couleur, mais elles sont plus salubres & plus curatives.

On s'en sert fructueusement pour les gourmes, morfondures sans battement de flanc, fievre, toux; elles remettent en bon état un cheval qui quoique mangeant bien, ne peut prendre du corps. Elles rétablissent un flanc altéré; le paquet qui est de 12 boules se vend 12 #.

L'usage que j'en fais est d'en donner 2 dans une pinte de vin ou de bierre, au moins pendant deux à trois jours de suite; je cesse d'en donner, ou je continue à n'en donner tous les jours qu'une dans une chopine de vin, jusqu'à ce que mon cheval se porte bien.

Dans le vin ou la bierre dont on se sert pour y mettre les boules, il faut y avoir fait infuser pendant 24 heures deux onces de foie d'antimoine, & quand on veut s'en servir, on le verse par inclination, & on rejette aussi-tôt par-dessus d'autre vin; le foie d'antimoine peut servir pend[t] 8 jours, ensuite on le jette, & on en remet d'autre si on continue les breuvages; le régime de vivre est de la paille, du son, très-peu de foin, & la boisson, de l'eau blanche.

La distribution de mes remedes se fera chez Madamne d'Hannonville, buraliste de la lotterie de l'École royale militaire rue Saint Benoist, Fauxbourg S. Germain, & chez M. Leblanc, Marchand de tabac, rue S. Paul, vis-à-vis le Fayancier.

Comme très-souvent je suis absent, toutes les personnes de Province qui m'écriront auront l'attention de m'adresser leurs lettres dans un des deux bureaux de distribution que j'ai dans Paris mentionné cidessus, d'où elles me seront envoyées.

Annonce de Livre.

Mémoire sur la qualité & l'emploi des engrais, par M. de Massac, de la Société royale d'agriculture de la Généralité de Limoges au Bureau de Brive, & de l'Académie des Sciences, inscriptions & belles-lettres de Toulouse. A Paris chez Ganeau, rue S. Severin 1767, vol. in-12.

L'Auteur de ce traité est déjà connu par son Mémoire sur la *maniere de gouverner les abeilles dans les nouvelles ruches de bois de son invention.* (a) D'après les observations qui lui ont été faites, il pense que dans les pays où les abeilles ne trouvent point à butiner, il vaut mieux composer chaque ruche de trois hausses, ne leur donner que sept à huit pouces de hauteur, & en dedans 10 pouces une ligne en quarré. On sera presque sûr alors que la hausse supérieure se trouvera pleine chaque année vers la mi Juillet, & qu'il n'y aura nul inconvénient à l'enlever dans ce temps-là pour la substituer sous les deux autres au commencement du printemps suivant. Au reste, ce sont les différens climats & le plus ou le moins d'activité du travail des abeilles qui doivent déterminer le nombre, la grandeur des hausses & le temps de les tailler. On doit sentir qu'il est impossible de prescrire de regles générales sur ces articles.

M. de Massac qui ne sçait occuper ses loisirs & ses talens que pour le bien de la Société, vient de donner dans l'ouvrage que nous annonçons, le résultat de ses expériences & de celles qui ont été faites par des personnes sur l'exactitude & l'intelligence desquelles il pouvoit compter. Malgré cette attention de la part de l'Auteur, sa modestie lui fait croire qu'il a peut-être mal vu en quelques occasions, & il prie ceux qui auroient quelques observations à faire sur son ouvrage, de les publier par la voie de notre Gazette. Nous ferons connoître cet ouvrage utile dans le Journal de Juillet.

(a) *On en trouve à Paris chez le sieur Leverte, Maître Menuisier, Cloître de Saint-Jean de Latran. Cet Ouvrier en a fait plusieurs sous les yeux de M. de Massac.*

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Avril 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

CHAALONS.				BOURGES.				RIOM.				BORDEAUX.			
Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Bar-ſur-Aube.	14	17	7	BOURGES.	20			Aurillac	29*	6	6	Agen.	22	11	
CHAALONS.	14	2										Bazas.	22	1	
Chaumont.	16	10		Chateauroux				Brioude.	24	1	1	Bergerac.	20	3	
Epernay.	13	4										Blaye.	17*	14	
Joinville.	15	4	9	Dun le Roi.	17*	4						BORDEAUX.	25*		
Langres.	18*							Clermont	23	5		Caſtel Jaloux	22	1	
Mezieres.	12	15	6	Iſſoudun.	18	15	5					Condom.	21	2	
Reims.	15	4	1					Iſſoire.	24	13	1	Libourne.	22	15	
Rethel.	10*	19	3	La Charité.	20							Marmande.	23	8	
St. Dizier.	12	12	2	La Chaſtre.								Monſſauquin	22		
Sainte - Menehoult.	12							Mauriac.	28			Nerac.	23	4	
				Le Blanc.	21*							Nontron.	18	6	
Sezanne.	13	15	9	St. Amand.	19	8	6	RIOM.	22*	13		Perigueux.	19	10	
Troyes.	13	16										Ste. Foy.	19	10	
Vaucouleurs.	15	15		Sancerre.	20	6						Sarlat.	18	17	
Vitry.	13	7	6	Vierzon.	20	3		St. Flour.	26	10		Villeneuve.	23	13	
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep	14	3	2	From. le ſep.	19	12	1	From. le ſep.	25	9	9	From. le ſep.	21	7	2
Pain la liv.		1	8	Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		2	5
Avoine le ſ.	4	12	6	Avoine le ſ.	5	2	9	Avoine le ſ.	6	6	4	Avoine le ſ.	9	6	
Foin le q.	1	12	4	Foin le q.	1	15	1	Foin le q.	1	15	11	Foin le q.	2	6	
Paille le q.		15		Paille le q.	1	3		Paille le q.	1	1	6	Paille le q.	1	3	6

COMMERCE.

DE PETERSBOURG.

LEs perſonnes nommées par l'Impératrice pour aller faire la découverte du détroit qui ſépare l'Aſie & l'Amérique, ont dû partir le 15 d'Avril pour faire la route des Iſles Beering & de Kamskatſcha, & procéder enſuite à la découverte d'un paſſage par le Nord Eſt à la mer de l'Inde.

DE STOCKHOLM.

Le Roi informé que beaucoup de bâtimens périſſoient faute de ſecours dans les naufrages, & par la mauvaiſe volonté de ceux qui étoient à portée de leur rendre ſervice, a fait publier une Ordonnance par laquelle il fixe le genre de punitions de ceux qui, dans des cas de naufrages, ne donneront point les ſecours qui dépendront d'eux.

D'ELSENEUR, *le 14 Avril.*

Les glaces ont fermé long-temps le Sund

pendant l'hyver dernier, mais depuis qu'il eſt devenu libre, il y a paſſé un nombre très-conſidérable de Vaiſſeaux : le 10 & le 11 de ce mois, on y a vu plus de 220 Navires de différentes Nations qui venoient de la mer du Nord, & qui faiſoient voile pour la Baltique.

DE LA RIVIERE NOIRE, *ſur la Côte des Moſquites.*

Les marchandiſes qui trouvent aujourd'hui le plus de débit ſur cette côte, ſont les bas de ſoie, les toiles blanches ſuperfines, les toiles de Nankin, les drogues & les épices, les chapeaux bordés, les mouſſelines, les porcelaines de la chine, les montres à répétition, les boutons & les boucles.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 8 Mai 1767.

DE LONDRES.

L'Aſſemblée des Actionnaires de la Compagnie des Indes, s'eſt tenue le 6 du préſent mois de Mai. On y a fait lecture d'un meſſage du Miniſtere, par lequel la Compagnie étoit exhortée à ſuſpendre toute augmentation de ſon dividende, juſqu'à ce que le Gouvernement ait pu prendre une plus grande connoiſſance de l'état de ſes affaires. Nonobſtant ce Conſeil, un Actionnaire propoſa de porter le dividende à 12 & demi pour cent, à commencer du 25 Juin prochain, & cet avis l'emporta par la pluralité des ſuffrages.

La Compagnie a auſſi adhéré dans la même ſéance à la propoſition qui lui a été faite, d'arrêter les pourſuites commencées depuis quelque temps contre diverſes perſonnes qui avoient été employées à ſon ſervice.

L'Aſſemblée s'eſt enſuite ajournée au Vendredi 8.

On a reçu commiſſion de la nouvelle Yorck & de Boſton, d'engager un certain nombre d'habiles Ouvriers en manufacture de papier marbré, à s'embarquer ſur des promeſſes très-avantageuſes. On doit auſſi engagager pluſieurs Tiſſerands de couverture pour la nouvelle Hampshire & la baye de Maſſachuſet.

On a reçu pluſieurs lettres par leſquelles on eſt informé que le commerce & l'établiſſement de la Floride orientale ſont dans l'état le plus languiſſant ; on y voit que cette Province a très-peu de relation de commerce avec les Eſpagnols, & que la plupart des principaux Commerçans ſe ſont tranſportés vers la côte des Moſquites.

On apprend que le prix des Eſclaves d'Afrique eſt hauſſé de vingt pour cent à S. Vincent & à S. Domingue.

OBSERVATIONS

Sur le Proſpectus publié dans la Gazette du Commerce par une nouvelle Compagnie d'aſſociation pour la traite des Négres, le commerce de l'Amérique & la péche.

La principale raiſon qui a fait tomber dans la langueur les branches du commerce maritime, eſt la concurrence des étrangers à la côte de Guinée. Les Anglois principalement, & les Hollandois, ont dû être dans une activité étonnante, puiſqu'ils étoient ſûrs d'introduire leurs Négres dans nos Colonies ; il en a été de même pour le commerce direct de ces mêmes Colonies, puiſqu'ils étoient bien aſſurés d'y être reçus ouvertement avec toutes ſortes de marchandiſes. Il eſt réſulté de-là que les riches Négocians ſe ſont retirés du commerce pour devenir ou Propriétaires de fonds, ou Rentiers, & c'eſt un malheur d'autant plus grand que ce ſont les meilleures maiſons de Nantes ou de la Rochelle qui ont eu juſqu'à ſix Navires à la fois pour la Guinée. La cauſe d'un événement ſi funeſte provient de la facilité que les Étrangers ont trouvé pour s'introduire dans nos Colonies.

Si l'aſſociation qui ſe forme peut avoir aſſez de crédit pour faire fermer les Ports de ces mêmes Colonies aux Étrangers, elle rendra un grand ſervice à la Nation, ranimera ſon émulation, & procurera en conſéquence un grand avantage à l'État.

Il s'eſt trouvé quelquefois à Juida quatorze grands Navires François qui y faiſoient avantageuſement & promptement traite complette, quoiqu'il y eût en même-temps des Anglois, des Hollandois & des Portugais. Ces derniers contribuoient à notre traite, en ce qu'ils ne portoient alors que peu de

tabac & beaucoup d'or qu'ils nous donnoient en échange des assortimens de marchandises que nous leur fournissions pour faire leur traite ; mais depuis qu'ils portent beaucoup de tabac, peu ou point d'or, leur tabac est devenu le seul assortiment qui leur soit nécessaire. Ce seroit donc un grand bien si l'on pouvoit fabriquer en France ou dans nos Col. du tabac à la façon Brésilien^e pour être porté dans les endroits de la côte de Guinée où il est nécessaire, on y perdroit peut-être d'abord à cause de la concurrence des Portugais, mais ils y perdroient aussi, & par conséquent ils abandonneroient cet article pour reprendre leur renvoi en or, par ce moyen nos cargaisons Françoises, (compris le nouvel article du tabac) nous fourniroient nos cargaisons de Négres & celles des Portugais. Si à cet avantage se joignoit celui d'une proscription absolue de Négres étrangers dans nos Colonies, le commerce d'Afrique reprendroit son ancien cours; l'émulation renaîtroit dans le cœur des François, & les Colonies, par le seul secours de la Nation, recevroient la quantité d'esclaves qui leur sont nécessaire pour la culture de leurs productions.

L'espece des Navires que l'*association* destine pour la traite, donne à penser qu'elle a pour objet celle de la côte d'Angole & celle d'Oceque. (C'est ainsi que nous nommons dans nos Ports le *bas de la côte d'or.*) Il seroit cependant bien à souhaiter qu'elle portât ses vues sur d'autres opérations, & qu'elle préparât les moyens de faire des établissemens par-tout où les Anglois n'en n'ont pas ; c'est le seul & unique moyen de faire tomber leur commerce en peu de temps.

La suite à l'Ordinaire prochain.

AVIS.

Aux Armateurs & aux Capitaines de Navires.

Navire tout neuf à vendre à Caen, au chantier du sieur Jacques Dumesnil, Constructeur, auquel ce Navire appartient : il est avancé au point que tous les baux du premier pont sont placés & tous courbés, ainsi que les ceintes qui sont placés en dehors : ce Navire a été commencé dès le mois de Juin 1765, & a passé deux étés & deux hyvers en tors bois, toutes les levées ont été faites sous le pied au nombre de 44 toutes goujonnées en fer, au quarré des bois, tous les bordages sont sur le chantier pour le border, débités de 3 à 4 ans. Ce Navire étant encore découvert, est facile à visiter.

PROPORTIONS.

Longueur de quille port^t sur terre 70 pieds
Baux entre les bordages, 23 p. 3 p. & demi.
Hauteur de cale sur terre sous baux, 10 pieds.

On se propose de lui donner de hauteur d'entrepont 4 pieds 6 pouces, lequel pont sera conduit de plain pied jusqu'à la chambre qui sera placée au-dessus de la sainte-barbe. Ce Navire sera très-bon d'echouage quoique très-bon voilier, & portera plus de 300 tonneaux de pesanteur ; il sera très-propre pour faire un Négrier, de même qu'on pourroit le disposer pour la côte de Terre-Neuve, pour le poisson sec. Ceux qui voudroient en traiter pourroient en être livrés sous peu.

Il faut s'adresser à Caen, à Vaucelle, au sieur Dumesnil, Constructeur, qui est disposé à le vendre à bon marché.

M. Crevon, chez M. Portebled, Négociant, rue Comtesse d'Artois, pourroit donner encore d'autres éclaircissemens s'il en étoit nécessaire.

Navires en armement. (*)

DU HAVRE, *le 10 Mai 1767.*

Le Navire la *Victoire*, de 250 tonneaux, Capitaine *Bellanger*, du Havre, Armateurs MM. veuve *Lemonier & fils*, Négociant au Havre, est en charge dans ce Port pour la Martinique, & doit partir du premier au 15 de Juin 1767.

On a construit dans ce Port pour M. de Courtenvaux un petit Nav. grée en frégate & percé de 6 canons, extrêmement curieux

---

(*) *En annonçant dans la Gazette N°. 37, le départ futur du Navire la* Carlotta *en charge à la Rochelle pour la Louisiane, on a omis de mettre qu'on pouvoit aussi s'adresser à Paris à M. Lemaître, Négociant, rue de Montmorenci.*

par les peintures ſculptures & dorures dont il eſt orné. Quoique ce petit bâtiment ne ſoit pas encore au point de perfection où il doit être, il revient actuellement à 40000 écus, & il mérite déjà l'attention des perſonnes de goût. Le Propriétaire compte s'y embarquer, pour viſiter tous les Royaumes de l'Europe & ſe rendre à Paris.

Dès qu'on ſera informé du départ de ce Navire, on en fera mention ainſi que des endroits qu'il doit parcourir.

CHANGES A PARIS.

M. 1767.	Jeudi 14.	Ven. 15	Sam. 16.
Amſterdam.	55 ¼		
Londres.	33		
Hambourg.	169		
Madrid.	15 4		
Cadix.	15 2		
Livourne.	95		
Lyon Pâq.	¼ pe.		

AVIS.

Le ſieur Belleville continue toujours ſa poudre de citron pour faire la limonade, qui eſt auſſi parfaite que ſi on venoit de la faire; il eſt enfin parvenu à la rendre auſſi bonne que la limonade ordinaire que l'on prend par-tout; il la garantit même 3 ans auſſi bonne que le premier jour; il y a déjà 4 ans que le ſieur Belleville a eu l'honneur de la préſenter à la Cour à M. de Senac, premier Médecin du Roi, qui a reconnu la bonté & l'utilité de cette découverte; lui a donné la permiſſion de la débiter comme étant trés-ſaine & rafraichiſſante, & beaucoup meilleure que le ſyrop de limon; il en faut une cuillerée pour un verre de demi-ſeptier; au reſte on en met plus ou moins ſelon ſon goût; l'on peut même en porter par-tout dans ſa poche pour ſe rafraichir la bouche ſans eau, ſoit en courant la poſte ou ſur mer; le ſieur Belleville tient magaſin préſentement rue de Grenelle, Faugbourg S. Germain, proche la fontaine, vis-à-vis le Vinaigrier. Il y a des flacons de 3 ℔ & de 6 ℔; un de 3 ℔ fait 18 à 20 caraffes, pour éviter toutes ſupercheries, il a ſoin de mettre ſon cachet & ſa ſignature ſur les flacons dans leſquels eſt enfermée la poudre de citron: pour la commodité du public, le ſieur Belleville en a mis un dépôt chez la veuve Belleville ſa mere, ſur le Boullevard du Temple, entre les ſieurs Nicolet & Gaudon, à l'enſeigne du *Petit caveau pour les glaces.*

FINANCES.

De Turin.

Le Roi a jugé à propos de réduire l'intérêt de l'argent à 3 & demi pour cent, en conſéquence le Sénat a publié une déclaration dont voici la traduction littérale.

Le Sénat de ſa Majeſté ſeant à Turin.

Soit notoire à chacun que Sa Majeſté ayant été informée que depuis que les intérêts des lieux de Monts ont été réduits de quatre à trois & demi pour cent, laquelle réduction s'eſt faite auſſi par l'ordre de Sa Majeſté au même taux des intérêts de la plus grande partie des capitaux qui ont été détachés de ſon domaine royal à l'occaſion de la derniere guerre, il s'étoit introduit dans le commerce l'uſage de régler ſur la ſuſdite réduction les intérêts des emprunts, & l'intention de Sa Majeſté étant que le taux ordinaire des intérêts des emprunts & de tout autre contrat quelconque, ſoit réglé généralement, ainſi que cela s'eſt pratiqué dans toutes les occurrences, ſur les taux d'intérêts que payent ſes finances royales par les lieux de Monts, Sa Majeſté nous a en conſéquence ordonné par ſa cédule du 23 de ce mois, de faire ſçavoir par une déclaration qui doit être publiée dans toutes les Villes Capitales de chaque Province dépendantes de notre Juriſdiction, que le taux ordinaire de l'intérêt ſera réglé, à commencer du premier Mai 1767, à 3 & demi pour cent, & aura lieu ſur ce pied, non-ſeulement pour les emprunts mais pour tous les autres contrats par leſquels il auroit été ou pourroit être ſtipulé entre les parties, que les intérêts ſeroient payés ſur le taux

ordinaire ; & de même ſera entendu être réduit à ce taux l'intérêt des emprunts pour leſquels il auroit été ou pourroit être convenu de payer un intérêt plus fort que le ſuſdit taux, ſauf excepté les cas particuliers, dans leſquels, en conſidération ou de la ceſſation de lucre, ou de quelque perte, juſte compenſation & autres cauſes légitimes, nous aurions trouvé équitable d'en ordonner autrement. A ces cauſes & en exécution des ordres royaux ci-deſſus mentionnés, nous faiſons ſçavoir à chacun tout ce que deſſus, ordonnant que la préſente ſoit publiée dans toutes les Villes principales de chaque Province dépendantes de notre Juriſdiction, déclarant qu'il doit être ajouté à la copie de la préſente, imprimée à l'Imprimerie royale, la même foi qu'à l'original même. Donné à Turin le 24 Avril 1767.

Par ordre dudit Sénat royal. Signé MUSSO.

COURS DU CHANGE *à Amſterdam le 8 Mai 1767.*

Londres.	34 2 ½
Ditto à 2 uſances.	34
Paris.	54 ½
Ditto à 2 uſances.	54
Bordeaux	54 ½
Ditto à 2 uſances.	54
La Rochelle.	54
Bilbao	93 ¾
Madrid	94
Cadix.	94 ½
Séville	93 ¾
Lisbonne.	45 ½
Veniſe	87 ¾
Gênes	84
Livourne.	85 ½
Vienne.	34 ½
Hambourg	31
Anvers & Gand	2 ¾
Bruxelles	2 ¾
Zélande.	1 ½
Rotterdam	au pair.
Genêve	90
Agiot de la Banque	4 15/16 P 0/0

CHARGES A VENDRE.

Charge d'Agent de Changes, Banque & Marchandiſes à Lyon, à vendre.

S'adreſſer à M. Moutonnat, Notaire, place des Carmes.

Charge de Conſeiller au Châtelet de Paris, d'ancienne création à vendre à l'amiable ; il y a toutes ſuretés pour l'acquéreur, auquel on facilitera tous les moyens poſſibles pour le paiement du prix.

S'adreſſer à Paris, à M. de Savigny, Notaire, rue & près la Comédie Françoiſe :

Ou à M. de Neuilly, rue Grenier S. Lazare, la porte cochere à côté du Notaire.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 16 Mai 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32e. *l'once* à	98# 10ß
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82 10
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	53 17 6
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	51 17 6
Piaſtres le marc, ...	48 12 6

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Mai.
Gaultier,	8e.	L.	20
Le Canut,	31e.	M.	20
Meulan,	44e.	M.	20

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai. 1767.	*Jeudi* 14.	*Vendredi* 15.	*Samedi* 16.
Ac. des Indes. .	1295	1295. 92 ½ 90	1285. 82 ½ . .
Emp. de la Com.	387	387	. . . . .
Prom. à 5 p 0/0. .	24	. . . . .	24. . . . .
Prom. à 4 p 0/0. .	39 ½	39 ½	. . . . .
Ac. des Fermes.	772 ½ 70. 72 ½	770	772 ½ . . .
Amortiſſement.	21	. . . . .	. . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	21 ½ . . .	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	30	30	30 . . . .
Annuités. . .	395	394	. . . . .
Coup. d'An. .	75	75. 74 ½. . .	74 ½ . . . .
Emp. de 50 mil.	32 ½	32 ½ 33. 2m .	32 ½ . . . .
Emp. de 30 mil.	34. 34 ½. . .	34 ½ 35. 34 ½.	34 ½ . . . .
Col. 1759. . .	34 35 6m .	34. 35. 10m. .	34 . . . . .
Canada. . .	38 ½ 39 1m. 40 10m	38 ½ 39. 2m 40. 10m	38 ½ 39 ½ 2m 40. 10m
4e. L. Epoques.	28. ½ 10e. 33 ½.	. . . . .	28 . . . .
Nouette. . .	32. 32 ½ . . .	32 ½ 33. 3m .	32 ½ 33. 3m. .
Ac. de la caiſſe .	dupl. 60 . . .	. . . . .	1040 . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p 0/0. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p 0/0 ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 40.

De Nantes, *le 9 Mai 1767.*

Le 5 Mai on a lancé à l'eau le Navire la *Fortune*, percé pour 18 canons, & du port de 300 tonneaux. Ce Navire a été conſtruit par M. Bourmaud l'aîné pour M. Deguer, Négociant à Nantes.

Arrivée *de Navires.*

Du 2 au 8 Mai 1767, il eſt entré dans ce Port 14 Navires François & 6 Etrangers; ſçavoir, la *Gentille*, de 60 tonneaux, Capitaine *Pierre Fontaine*, venant de Lisbonne avec de l'huile de poiſſon & du bois de Breſil; la *Thetis*, Capitaine *François Mourailleau*, venant de Bayonne avec des jambons, du goudron, du brai gras & ſec, de la réſine & de la laine; le *S. Jean*, Cap. *L. Laclotte*, venant de Saint Sébaſtien avec du fer, des traques d'avirons, de la réglisſe, des pierres à meules & des citrons; la *Prudence*, Capitaine *Julien Maſſon*, venant de Bilbao avec du fer & des roſeaux; la *Sainte Roſe*, Capitaine *René Clement*, venant de Marſeille avec du vin, du papier, de la toile de Bretagne; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Dugaux*, venant de l'Orient avec des marchandiſes de la Compagnie des Indes; la *Marie Joſeph*, Capitaine *Joſeph Largouet*, venant de Libourne avec du vin, du jambon & des cuiſſes d'oie; la *Marguerite*, Capitaine *Joſeph Rio*, venant de Riberon; la *Providence*, Capitaine *Alexis Pradeau*; la *Sainte Anne*, Capitaine *François Moizeau*; le *Saint François*, Capitaine *Aug. Boiſſon*, venants de l'Iſle de Ré avec du vin; la *Marie*, Capitaine *Julien Fardel*, venant de Quimper avec du miel; la *Marie-Anne Victoire*, Capitaine *Jean Fouquet*, venant de Redon avec des ardoiſes; la *Reine des Anges*, Capitaine *Mathurin le Dars*, venant de Hennebon avec des draperies communes, des couvertures de laine & du ſeigle; l'*Anne Philippine*, venant de Dantzick; l'*Ingebor Maria*, venant de Fridericſtadt; la *Perle*, venant de Lubeck avec du fer & des planches; le *Jeune Jean*, venant de Middelbourg; l'*Amitié*, venant de Terver; le *Jeune Samuel*, venant de Zericzée tous trois ſur leſt.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps les Navires le *Retrouvé*, de 60 tonneaux, Capitaine *Pierre Poireau*, allant au Ferol avec du froment; la *Marie Helena*, Capitaine *Andries Wybes*, allant à Uddewalde avec du vin Nantois, de l'eau-de-vie, des verres à vîtres, du café, du vinaigre, du ſucre terré, de la cotonnade, de la toile & des mouchoirs de coton; l'*Attente*, de 100 tonneaux, Capitaine *Abraham Bredius*, allant à Roterdam avec des pierres à fuſil & du ſucre brut.

Navires en armement.

Les Navires François le *Vizon*, de 110 tonneaux, Cap. *Mazure*, Arm. MM. *Couperon* & *Courtois*; les *Deux Sœurs*, de 70 tonneaux, Capitaine *la Salle*; la *Marie Anne*, de 130 tonneaux, Capitaine *Millau*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Guinée, le ſecond pour Bayonne, & le troiſiéme pour Toulon.

Le Navire Etranger le *Willem & Jacob*, de 130 tonneaux, Capitaine *Arry Crabbendam*, eſt auſſi en charge dans ce Port pour Fiume; l'Interprête pour ce Navire eſt le ſieur *Odiette*.

De Bordeaux.

Exportation.

Quantité & qualité des marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, expédiées à Bordeaux pendant le mois de Mars 1767, par terre & par mer pour les Pays Etrangers; ſçavoir,

Par Terre.

Pour *Nancy* en Lorraine, 1456 *liv.* d'indigo; pour l'*Alſace*, 890 *liv.* dito; pour *Strasbourg*, 2406 *liv.* dito; pour l'*Italie*, 1940 *liv.* dito, & 1672 *liv.* de Rocou; pour la *Franche-Comté*, 3632 *liv.* d'indigo; pour *Baſle en Suiſſe*, 620 *l.* d'indigo; pour *Marſeille*, 2146 *liv.* de rocou; pour la *Souabe*, 437 *liv.* d'indigo; pour la *Suiſſe*, 557 *liv.* de café & 656 *liv.* de rocou.

Par Mer.

Pour *Hambourg*, 212 bariques 4 quarts de ſucre brut, 274 bariques 7 quarts de ſucre blanc, 23237 *liv.* d'indigo, 38195 *liv.* de café,

1466 *liv.* de rocou ; pour *Amſterdam*, 28 bariques de ſucre blanc, 28557 *liv.* d'indigo, 26993 *liv.* de café, pour *Copenhague*, 3805 *liv.* d'indigo, 4952 *liv.* de café ; pour *Dunkerque*, 17 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 2867 *liv.* de rocou ; pour *Dantzick*, 2781 *liv.* d'indigo, 71749 *liv.* de café, 342 *livres* de rocou ; pour *Middelbourg*, 117 bariques de ſucre blanc, 285 *liv.* d'indigo ; pour *Brême*, 964 *liv.* d'indigo, 70003 *liv.* de café ; pour *Stetin*, 70 bariques de ſucre brut, 356 bariques 8 quarts de ſucre blanc, 49057 *liv.* de café ; pour *Bilbao*, 80 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 9893 *liv.* de cacao, 926 *liv.* de rocou ; pour *Gottembourg*, 99 bariq. 22 quarts de ſucre 1427 *l.* d'indigo, 221 *l.* de café ; pour *Flensbourg*, 13409 *liv.* de café ; pour *Lubeck*, 1300 *liv.* dito ; pour *Lier*, 4386 *liv.* dito ; pour *Embden*, 49181 *liv.* dito.

Total des marchandiſes exportées pendant le mois de Mars 1767, 409 bariques 26 quarts de ſucre brut, 872 bariques 19 quarts de ſucre blanc, 72769 *liv.* d'indigo, 330003 *liv.* de café, 10253 *liv.* de cacao, & 9733 *liv.* de rocou.

Suite des Navires en Coutume pour les Iſles.

Numeros 85, les *Trois Amis* de Bayonne, Capitaine *Dominique Chauché*, Armateur M. *Audier*, Courtier le ſieur JUDE ; 86, le *Jean Pierre* de Bordeaux, Armateur M. *Dufour*, Courtier le ſieur CHEVRET ; 87, l'*Américain*, du Cap, Armateur M. *Hizet*, Courtier le ſieur GUIMOUNET ; 88, la *Précieuſe*, de Bordeaux, Arm. M. *Seguy*, Courtier le ſieur CHEVRET ; 89, le *Diogene* de Bordeaux, Armateurs MM. *Feger* freres, Courtier le ſieur GUIMOUNET.

DE MARSEILLE, *le 4 Mai 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 27 Av. au 3 Mai 1767, il eſt entré dans ce Port 48 Bâtimens François & 17 Etrangers venant de Lubeck, de Dunkerque, de Saint Valery, de Breſt, de Nantes, de la Rochelle, de Bordeaux, d'Acre, de Smyrne, de Salonique, de Corron, d'Almazaron, de Tunis, de Majorque, de Carthagêne, de Caſtellamare, de Malaga, d'Alicante, d'Almerie, de Tarente, de Calabre, de Naples, de Civita-Vecchia, de Savone, du Golfe de Lion, de Narbonne, de Porto Farino, de Georgeville, d'Olivieri, de la Bourdiguiere, de Luan, de Nice, de Frejus, d'Agde, de Cannes, de la Ciotat, de Menton & de Toulon, chargés de ſavon, d'huile, de bled, de ſoude, d'amandes, de riz, de fer, d'avirons, de jus de limon, de vin, de ſon, de légumes & de farine.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 41 Bâtimens François & 12 Etrangers. Des premiers, 2 alloient aux Colonies ; ſçavoir le *Duc de Praſlin*, Capitaine *Jules Gayet* de Marſeille, parti pour le Cap ; l'*Auguſte*, Capitaine *Paſcal Antoine* de Martiques, parti pour la Guinée. Les autres alloient à Martigues, à la Ciotat, à Saint Tropès, à Port-Vendre, à Cannes, à Bormes, à Cette, à Arles, à Agde, à Narb. en Rouſſil. à Nice, à Antibes, à Port-Maurice, à Gênes, en Corſe, en Sardaigne, en Italie, à Naples, à Palerme, en Eſpagne, à Malaga, à Barcelonne, à Majorque, au Levant, à Smyrne, à Nantes, à Rouen, à Saint Valery, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie & mercerie.

DE ROUEN.

EXPORTATION.

ETAT *des grains, graines, farines & légumes ſortis de Rouen par Mer pour les Ports Etrangers & François pendant tout le mois d'Avril* 1767 ; *ſçavoir :*

Par ROUEN, 6524 quintaux 97 *l.* de farines, 1800 quintaux d'orge pour l'*Angleterre* ; 2404 quintaux 32 *liv.* de farines, 1148 quintaux 16 *l.* de feves pour l'*Eſpagne* ; 2425 quintaux de bled pour le *Ferol* ; 874 quintaux 65 *liv.* de farine pour le *Portugal* ; 2671 quintaux de bled pour *Honfleur* ; 450 quintaux dito pour *Tancarville* ; par le HAVRE, 2735 quintaux de farine, 23 quintaux d'avoine pour *Londres* ; 248 quint. de farine pour *Liſbonne* ; par FECAMP, 67 quint. 20 *liv.* d'avoine pour *Touques* ; 553 quintaux dito pour *Saint Sauveur* ; 394 quintaux dito pour *Caen*.

Total des grains, graines, farines & légumes exportés par Mer de cette Généralité dans différens Ports du Royaume & autres, pendant le mois d'Avril 1767.

Bled, 5932 quintaux ; avoine, 1037 quintaux 20 *liv.* ; orge, 1800 quintaux ; feves, 1148 quintaux 16 *liv.* ; farines, 12786 quintaux 94 *livres*.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 23 Mai.

AGRICULTURE.

Suite des Observations sur les dangereux effets de la résolution prise par le Parlement, d'abandonner la pêche du Groenland pour favoriser celle qui se fait par les Américains dans le Golfe S. Laurent.

POur faire bien entendre le sujet des plaintes des Habitans de Newcastle, sur l'abandon de la pêche de la baleine dans le Groenland, nous allons insérer ici un extrait d'un ouvrage politique qui parut en 1766, pour justifier les nouveaux réglemens faits par M. Grenville pour les Colonies. Voici comme il traite l'affaire de la pêche de la baleine.

La grace qui a été faite aux Colonies par la suppression des droits sur les fanons de baleine, est encore d'une conséquence bien plus grande pour l'Amérique, & l'on devroit la regarder comme une perte que fait la Grande Bretagne, si l'on pouvoit admettre la moindre supposition de séparation & d'indépendance entre la Métropole & les Colonies. La pêche de la baleine a attiré pendant long-temps l'attention du public, & l'on a fait en différens temps des réglemens pour enlever cette pêche aux Hollandois, au moins pour notre propre consommation, que nous avons toujours tirée de Hollande à notre grand désavantage, & même à notre honte. Pour cet effet le Gouvernement s'est un peu relâché sur la rigueur de l'acte de navigation, & par un acte de la vingt-cinquiéme année du regne de Charles II. chap. VI, cette pêche fut permise à tous les Habitans de l'Angleterre, soit naturels, soit étrangers, avec exemption de tout droit de douane, mais par le même acte on imposa un droit de 50 schel. par tonneau à l'entrée d'Angleterre sur les fanons des baleines prises par les Vaisseaux des Colonies, à moins que ces fanons ne fussent importés par des Vaisseaux d'Angleterre, auquel cas le droit devoit être réduit à 25 schel. par tonne : ce droit appellé l'ancien subside, n'est pas fort accablant, d'autant qu'une tonne de fanons de baleine s'estime communément 250 ℔ st. Mais par les actes des 11^e^. & 12^e^. années du regne de Guillaume III. chap. XXI, il avoit été mis un droit plus onéreux de 3 d. sterl. par livre pesant sur les fanons de baleine importés ; droits qui a tellement ruiné notre pêche, que l'on s'est vu dans la nécessité de le retirer par un acte de la 10^e^. année du regne de George I. chap. XII, & ensuite par un autre acte de la 5^e^. année du regne de George II. chap. XXVIII, actes qui ont été confirmés par plusieurs autres rendus depuis. Mais ce droit n'avoit été éteint que pour les fanons de baleines prises dans les mers de Groenland, dans le détroit de Davis ou dans les mers voisines. Tout le poids de l'impôt étoit resté sur la pêche de l'Amérique, qui dans ce temps-là véritablement, étoit un objet trop peu considérable pour attirer l'attention du Gouvernement, & qui pour cette même raison n'a point été comprise dans l'encou-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ragement donné depuis pour la pêche de la baleine dans le Groenland; car l'exemption de l'Impôt n'étant pas ſuffiſante pour l'avancement de cette pêche, on a eu recours aux gratifications. Par l'acte de la 6e. année du regne de George II. Chap. XXIII, il a été accordé une gratification de 20 ſchel. pour chaque tonneau des Vaiſſeaux employés à cette pêche, & enſuite de 40 ſchel. par un acte de la 22e. année du regne de George II. Chap. IV.

Cet encouragement produiſit une grande partie de l'effet que l'on en attendoit, & la pêche Angl. de la baleine a bientôt commencé à le diſputer à celle des Holl. ou au moins à faire breche à leur monopole, relativement à notre conſommation.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Avril 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

SOISSONS.		METZ.		NANCY.		TOULOUSE.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
			l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Château-T.	15l. 6ſ.			Bar.	131.19ſ.d.		
Chauny.	14 17 6	Longwy.	11 13 5	Bitche.	14 13 2	Albi.	23* 8
Clermont.	15* 15			Boulay.		Alet.	
Coucy.	15 8 9	Metz.	11 3	Bourmont.	18* 3	Beziers.	30 5 7
Creſpy.	15	Montmedy.	11* 9 2	Charmes.	15 17 11	Carcaſſonne.	27 16
Fer-en-Tard.	14 8			Epinal.	16 14 10	Caſtelnaudary	25 14 2
Guiſe.	14 14	Phalsbourg.	15* 13 4	Etain.	10* 18 2	Caſtres.	26 19
Ham.	14 8	Sarrebourg.	15 12	Luneville.	14 11 8	Lavaur.	
Hirſon.	15 6 8			Mirecourt.	16 1 9	Limoux.	29 14 6
Lafere.	12 18	Sarlouis.	12	NANCY.	14 12 2	Montpellier.	
Laon.	14 5	Sedan.	12 9	Neufchateau.		Narbonne.	31 12 1
Marle.	12* 16 3			Pont à Mouſſon.	13 14 2		
Noyon.	15 11 8	Thionville.	11 12 8	Remiremont.	17 4 2	Niſmes.	32 10 4
Ribemont.	15	Toul.	15 6 4	Sarguemines.		Pezenas.	34* 8 6
Roſoy.	13			St. Diez.	16 15 6		
Soissons.	15	Verdun.	11 8	St. Mihel.		Toulouse.	
Vervins.	14 8	Vic.	14 3 6	Vezeliſe.	15 3		

Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.			
From. le ſep.	14	11	11	From. le ſep.	12	19	1	From. le ſep.	15	4	3	From. le ſep.	29	3	1
Pain la liv.		1	9	Pain la liv.		1	8	Pain la liv.		1	11	Pain la liv.		3	2
Avoine le ſ.	5	6	6	Avoine le ſ.	4	5		Avoine le ſ.	4	4		Avoine le ſ.	11	15	3
Foin le q.	1	7	4	Foin le q.	1	6	5	Foin le q.	1	9	8	Foin le q.	2	17	4
Paille le q.		13	4	Paille le q.		10	1	Paille le q.		13	3	Paille le q.	1	3	4

EXTRAIT

D'une lettre de Creſt-en-Dauphiné, du 8 Mai 1767.

Nous avons eu ici un temps bien contraire au ver à ſoie. Après pluſieurs journées d'une biſe violente & très-froide, il tomba le 15 d'Avril une grande quantité de neige qui fut ſuivie d'une gelée de quelques jours. Cette intempérie de l'air a détruit ou fort endommagé les noyers, les vignes & les feuilles de mûriers. Les vers à ſoie qui étoient éclos ont tous péri, & le froid qui

continue nous fait craindre que nous n'ayons pas un quart de la récolte de nos cocons. Notre canton eſt dans une miſere affreuſe. L'Habitant de la campagne qui a ſupporté ſucceſſivement deux hyvers cruels pendant leſquels il n'a pu travailler aux champs, vient de voir la plus grande partie de ſes eſpérances ruinée. Un grand nombre de Payſans ſe nourriſſent actuellement de racines mêlées avec de la luzerne. Comme nous approchons du temps de planter les pommes de terre ou patates, il ſeroit bien à deſirer qu'on nous fit part du Memoire de M. Muſtel, & qu'on nous communiquât la façon d'en faire du pain. A quoi ſervent les découvertes utiles ſi on ne les rend pas publiques ? Votre Gazette, Meſſieurs, devroit être le dépôt de ces ſortes de choſes.

On a ſemé beaucoup de maïs ; les ſeigles ont un peu ſouffert du froid, mais les bleds ſont très-beaux, *&c.*

LETTRE

D'un Laboureur Bas-Breton aux Auteurs de la Gazette d'Agriculture.

MESSIEURS,

Je ne puis voir que rapidement vos Gazettes & vos Journaux. J'ai remarqué dans quelques-uns de ces ouvrages précieux, qu'on publioit comme une nouvelle découverte l'uſage de la cendre pour les terres. J'en ai été ſurpris, & je devois l'être comme Habitant d'un pays où cet engrais eſt connu depuis qu'on y cultive. (*a*)

La néceſſité eſt toujours induſtrieuſe. Nous ne connoiſſons ici ni mamiere, ni carieres de pierres à chaux. La privation de ces ſecours ont peut-être fait penſer à celui des cendres.

Le pays en fournit de leſſivées & d'autres qui ne le ſont pas ; les cendres leſſivées ont juſqu'à préſent un dégré de réputation ſupérieure aux autres. Je crois qu'en voici la cauſe.

1°. Elles forment une eſpece de terreau, de ſorte que ne pouvant être répandues que par petits pelotons, la quantité qu'on répand eſt plus grande, & par conſéquent plus efficace.

2°. Il n'entre dans les leſſives que les meilleures cendres, comme celles de bois de chêne & de quelques autres bois de chauffages. L'expérience apprend que la qualité des matieres qui entrent dans la compoſition d'un engrais, influe beaucoup ſur les effets qu'il produit.

Quant aux cendres non leſſivées, celles de bois ſont encore très-bonnes ; mais parce qu'elles peuvent à peine ſuffire pour les blanchiſſeries de toile & de fil, on eſt réduit dans pluſieurs cantons aux cendres de fumiers, de landes, de genets, de tourbes ou de mottes, de goemon ou de varech.

Les cendres de fumiers ſont meilleures que celles de landes & de genets, & les cendres de landes & de genets meilleures que celles des mottes ; mais les cendres de goemon ſont ſupérieures à toutes. On prétend même que relativement aux terres, qu'elles l'emportent ſur les cendres de chêne ; & ſans parler de l'expérience que j'en ai faite, je ſerois d'autant plus porté à le croire, que les matieres qui compoſent les cendres de goemon, ont plus de ſel & plus de principes de végétation.

On tire ordinairement ces cendres de quelques Iſles, où au défaut de bois on ne brule que du goemon qu'on fait ſecher dans une ſaiſon convenable. Des Maîtres de barques y vont prendre des cargaiſons & les débitent à 40 ß la barique, quelquefois plus ou moins, ſuivant la qualité & la recherche.

Mais ce commerce ne s'étend pas partout, parce que les Iſles où eſt ſon ſiege, ne peuvent fournir qu'à certains cantons. Il ſeroit cependant aiſé de le rendre plus commun, & voici comment.

La mer envoie ſur les bords du Continent beaucoup de goemon que ſon impétuoſité a arraché aux rochers. Il y a preſque ſur toutes les côtes des gens qui pendant la moitié de l'année ſont ſans occupation. Ils

---

(a) *M. le Laboureur nous permettra de lui obſerver qu'on n'a point annoncé l'uſage des cendres comme un nouvel engrais qu'on indiquoit ; mais l'Auteur du Mémoire en queſtion, a écrit pour engager les Cultivateurs à les employer plus ſouvent qu'on ne faiſoit, & il s'eſt plaint de ce qu'on les négligeoit mal à propos. Perſonne n'ignore que les ſels qu'elles contiennent ſont des principes de végétation.*